

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°89-2023-243

PUBLIÉ LE 11 AOÛT 2023

Sommaire

89-2023-08-10-00001 - Décision 2023-18 - délégation de signature GHT	
Yonne Nord (1 page)	Page 3
89-2023-08-10-00002 - Décision 2023-19 - délégation de signature GHT	
Yonne Nord (1 page)	Page 5

89-2023-08-10-00001

Décision 2023-18 - délégation de signature GHT Yonne Nord



DECISION N°2023-18

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL DU GHT

LE DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6146-1, D. 6146-1, R. 6146-2 et R.6146-3

Vu la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret N°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne du 30 juin 2016

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/2016/690 du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/PSH/2016-782 du 26 juillet 2016 approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne

Vu la convention de direction commune entre les Centres Hospitaliers de Sens, Villeneuve sur Yonne et Joigny en date du 24 novembre 2017

Vu l'arrêté ARSBFC/DOS/PSH/2022-1555 portant fusion par voie d'absorption de l'Hôpital Local Roland BONNION de Villeneuve sur Yonne par le CH de Sens, en date du 1^{er} janvier 2023

DECIDE

Article 1 – Une délégation de signature est donnée à Madame Battseren DELGER, Directeur Adjoint, pour signer et valider tous les actes liés à la réalisation des fonctions de Directeur Général du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne, le lundi 14 Août 2023.

DIRECTION GÉNÉRALE

Fait à Sens, le 10 Août 2023 Jean-Dominique MARQUIER, Directeur Général du GHT



DIRECTION GENERALE

■ 03.86.86.10.04 ■ 03.86.86.10.08

■ direction@ch-sens.fr



1

89-2023-08-10-00002

Décision 2023-19 - délégation de signature GHT Yonne Nord



DECISION N°2023-19

DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL DU GHT

LE DIRECTEUR GENERAL DU GROUPEMENT HOSPITALIER DE TERRITOIRE

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L. 6146-1, D. 6146-1, R. 6146-2 et R.6146-3

Vu la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires

Vu le décret N°2016-524 du 27 avril 2016 relatif aux groupements hospitaliers de territoire

Vu la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne du 30 juin 2016

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/2016/690 du 1^{er} juillet 2016 fixant la composition Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne

Vu l'arrêté N°ARSBFC/DOS/PSH/2016-782 du 26 juillet 2016 approuvant la convention constitutive du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne

Vu la convention de direction commune entre les Centres Hospitaliers de Sens, Villeneuve sur Yonne et Joigny en date du 24 novembre 2017

Vu l'arrêté ARSBFC/DOS/PSH/2022-1555 portant fusion par voie d'absorption de l'Hôpital Local Roland BONNION de Villeneuve sur Yonne par le CH de Sens, en date du 1^{er} janvier 2023

DECIDE

Article 1 – Une délégation de signature est donnée à Monsieur Emmanuel BOS, Directeur Adjoint, pour signer et valider tous les actes liés à la réalisation des fonctions de Directeur Général du Groupement Hospitalier de Territoire Nord Yonne, du lundi 28 Août au dimanche 03 septembre 2023.

Fait à Sens, le 10 Août 2023

Jean-Dominique MARQUIER, Directeur Général du GHT



CENTRE HOSPITALIER DE SENS

1 Avenue Pierre de Coubertin 89108 SENS CEDEX

www.ch-sens.fr

DIRECTION GENERALE

2 03.86.86.10.04 **3** 03.86.86.10.08

direction@ch-sens.fr



6